

7ème conférence du NUMAD

Comité : Commission environnement

Rapporteur: Pays-Bas

Parrains : Australie, Nouvelle-Zélande , Madagascar, Brésil, Suède, Canada, Royaume du Danemark, Portugal, Royaume uni, Gabon, Japon, Sénégal, République de Corée , Mexique

GARANTIR LA PROTECTION ÉCOLOGIQUE DES OCÉANS

Les partis signataires,

Réaffirmant que l'océan est l'élément vital de la planète Terre et de l'humanité, un réservoir de biodiversité qui joue un rôle crucial en matière de sécurité alimentaire, mais également un régulateur environnemental et une machine climatique essentielle à la limitation du réchauffement climatique,

Rappelant que la subsistance de millions d'individus dépend directement des océans, que les ressources des océans représentent plus de 5 % du PIB mondial, assure l'économie de nombreuses régions dépendantes de la pêche et du tourisme maritime, et que 90% du transport mondial se fait par la mer,

Guidés par l'Objectif de Développement Durable 14 visant à conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines à des fins de développement durable,

Également guidé par diverses conventions et traités tels que la conférence de Rio, l'Agenda 21, la Convention OSPAR, le Programme de Protection pour les Mers Régionales, la Commission océanographique Intergouvernementale de l'UNESCO, l'Organisation Maritime Internationale (OMI),

Notant avec inquiétude que la pollution marine provient à 80% de sources terrestres.

Notant avec regret qu'en l'espace d'une génération, l'acidification des océans due au changement climatique a divisée par deux la population de vertébrés océaniques et a également détruit le milieu de vie de la faune marine.

Alarmés par l'augmentation des températures des océans et par l'acidification des océans dus au changement climatique, par l'exploitation minière, les marées noires et leurs répercussions environnementales et économiques et par la pression exercée sur la vie aquatique,

Également alarmés par les recherches faisant état de l'apparition de régions à taux d'oxygène pratiquement nul, dites "zones mortes", au cœur de l'océan Atlantique, rendant toute forme de vie impossible, et étant le résultat d'activités humaines telles que l'utilisation de fertilisants pour l'agriculture intensive,

Profondément alarmés par les résultats d'une étude de l'Académie Américaine des Sciences estimant à 800 milliards le nombre de microbilles plastiques déversées dans les océans chaque jour,

Déplorant la surexploitation des océans, comme la surpêche ou pêche illégale qui représentent 20 à 30% des captures,

Convaincus que l'océan, par son ampleur et son importance, est également une source de développement durable, social et économique,

- 1) Déclarent solennellement qu'il est de la responsabilité de tout État souhaitant la survie de l'espèce humaine de protéger et préserver les océans durablement et écologiquement afin de garantir les droits de l'Homme des générations futures, notamment le droit à un environnement sain, propre et propice à une vie épanouie,
 - a) C'est pourquoi les pays doivent s'engager à reconnaître le statut de réfugié climatique et à leur permettre une aide d'accueil ;

- 2) Créent un institut de recherche international sur la protection écologique des océans
 - a) afin de favoriser la recherche de projets durables mettant à contribution les populations et les touristes pouvant ainsi éveiller les consciences et sensibiliser,
 - b) ayant accès à des équipes logistiques sur les terrains,
 - c) ayant accès au fond du PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement),
 - d) pour aider tout pays en fonction de leur capacités financières et de leurs surfaces maritimes ;

- 3) Décident d'œuvrer dans un esprit de coopération pour partager et mettre en commun les données, informations et connaissances afin de mieux comprendre le système maritime afin de :
 - a) Pouvoir analyser le système maritime, mais également en noter les évolutions au cours du temps,
 - b) Rédiger des bilans environnementaux globaux et locaux et, afin de renforcer la cohésion mondiale autour de ce thème,
 - c) Sensibiliser le public aux grands enjeux maritimes par :
 - i) Des campagnes d'information des populations sous toute forme appropriée aux situations locales, régionales et nationales,
 - ii) Une éducation, dès le plus jeune âge, afin de permettre l'apprentissage du respect et de l'importance de la préservation des océans aux jeunes générations;

- 4) Preennent l'engagement ferme de réduire de moitié les "zones mortes" dans la décennie à venir en :
 - a) réduisant la pollution des eaux causée par les fertilisants pour l'agriculture intensive tels que les phosphates et nitrates qui contribuent à la croissance et la concentration d'efflorescence algale dans les océans, en appelant les Etats à créer des campagnes de sensibilisation afin de réduire la consommation issue de l'agriculture intensive qui a un impact sur la pollution des océans et donc la création des zones mortes,
 - b) améliorant le traitement des engrais, le traitement des déchets d'élevage, et le traitement des eaux usées,
 - c) intensifiant la lutte contre l'acidification des océans par la réduction des émissions de gaz, de la pollution urbaine mais aussi en optant pour des sources d'énergie renouvelables ;

- 5) Participent à une collaboration concertée pour protéger les écosystèmes aquatiques, les ressources, l'équilibre biologique et écologique, avec des mesures telles que (mais non limitées à cela) :
 - a) le lancement de campagnes de ramassage de déchets et de purification des eaux,
 - b) un renforcement du contrôle des activités polluant l'eau en sanctionnant ceux qui ne respectent pas cela par des amendes,
 - c) l'interdiction des microparticules de plastique dans l'industrie du cosmétique, tout comme celui des sacs plastiques non recyclables, d'ici 2030,
 - d) la multiplication des réserves marines afin de prévenir la pollution sonore,
 - e) la restriction de la production et de l'utilisation des produits jetables et la promotion de produits recyclables,
 - i) en proposant des sacs réutilisables dans les commerces,
 - ii) en interdisant les sacs plastiques non-biodégradables ou réutilisables,
 - iii) en incitant la population à investir dans des sacs recyclables ou/et durables dans le temps afin de réorienter la production des entreprises de plastique vers un modèle économique propre,
 - f) la mise en place de systèmes de filtration des eaux à la source et dans les océans à l'aide de bateaux et de bouées apprêtées pour l'occasion, financés à la hauteur du PIB des états-membres ;

- 6) Soulignent l'importance de la protection juridique de la biodiversité, des espèces, des habitats et des écosystèmes et la prévention du pillage des océans et s'engagent à prendre des mesures telles que :
 - a) des accords régionaux visant à l'instauration de quotas sur la pêche,
 - b) la lutte contre la surpêche, la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, la pêche sélective,
 - c) la lutte contre la tricherie sur la qualité écologique des produits, pratiquée par de nombreuses entreprises,
 - d) la réduction des subventions qui entraînent une surexploitation des pêcheries

- e) un entretien et reboisement des zones côtières notamment des mangroves, environnement primordial pour la captation du CO₂, protégeant les terres des catastrophes climatiques et freinant l'érosion des côtes,
 - f) une attention et entretien accordés aux récifs coralliens ;
- 7) Soutiennent des initiatives économiques innovantes en fonction de la richesse de chaque pays ayant pour but d'assurer une gestion durable des océans par :
- a) le développement de l'économie bleue durable avec des moyens tels que :
 - i) la promotion de la pêche artisanale, durable et responsable respectueuse pour l'environnement,
 - ii) la valorisation des ressources et la consommation de produits de la mer durables et d'origine responsable, en évitant les poissons en voie de disparition,
 - iii) des initiatives économiques innovantes dans la mesure de leurs moyens pour assurer la gestion durable des océans,
 - b) Le développement d'une stratégie économique durable par :
 - i) l'encouragement d'une formation professionnelle à la pêche, afin d'assurer la compréhension des enjeux maritimes et de l'importance d'une pêche et d'une aquaculture durables,
 - ii) une restauration de l'attractivité des métiers maritimes;
- 8) S'engagent à mettre en oeuvre une meilleure sécurisation des transports maritimes et des installations offshore qui pourrait se faire grâce au savoir-faire des experts du domaine privé et public
- a) en changeant entre autres des structures des bateaux pétroliers en ajoutant une double coque afin de prévenir et éviter les marées noires,
 - b) des experts sous mandat de l'ONU se chargeront de vérifier que les changements de structures ont bien lieu, si ce n'est pas le cas des sanctions telles que des amendes seront mises en place ;
- 9) S'engagent à développer des mécanismes de tarification du carbone dans les principales zones économiques ce qui permettraient :
- a) de promouvoir la substitution du charbon par les énergies renouvelables ou à minima par le gaz , pour la génération électrique en aidant financièrement les pays dépendant de cette énergie néfaste pour l'environnement qui souhaite faire une transition énergétique,
 - b) d'orienter des investissements vers les technologies nécessaires à la réduction des émissions, comme le captage, stockage et valorisation du CO₂;
- 10) Soutiennent les entreprises travaillant sur :
- a) le développement des énergies renouvelables,
 - b) l'amélioration de l'efficacité énergétique,
 - c) La technologie du captage, stockage et valorisation du CO₂;
- 11) S'engagent à faire de la prévention et à favoriser l'ascension des métiers liés à l'environnement
- a) par la radio nationale,
 - b) par les canaux d'informations,
 - c) par le biais des professeurs dans les écoles,
- 12) Mettent en place d'un tourisme plus respectueux de l'environnement en:
- a) arrêtant les bateaux portant des produits chimiques passant par les canaux lors de fortes marées,
 - b) organisant des activités touristiques consistant à planter des arbres en échanges de sommes monétaires;
- 13) Mettent en place un logo qui garantit la provenance des produits issus de pêche durables,
- a) seraient éligibles :

- i) des pêcheurs locaux pratiquant la pêche écoresponsable,
 - ii) les compagnies respectant les conditions de pêches durables,
- b) issu de la pisciculture
- c) issu d'aquaculture

14) Rappellent la difficulté de certains pays à mettre en place des politiques environnementales à cause de leur situation économique, cependant ils se tiennent prêts à faire tous les efforts possibles:

- a) ainsi le Nigeria s'engage à augmenter de 5% les aires maritimes protégées (AMP) d'ici 2020 sans contrepartie,
- b) et les autres signataires s'engagent à suivre cette démarche et de se proposer volontaire à faire de même.

15) S'engagent à favoriser les entreprises mettant en place des fermes micro-algues pour le domaine alimentaire, industriel et énergétique;

16) Créent un dispositif d'entraide financière dans la mesure du possible pour chaque état en difficulté financière et chaque organisation favorisant la protection de l'Océan afin de permettre à tous une transition écologique dans les délais les plus brefs;

17) Décident de se rassembler lors d'une conférence afin de signer un traité pour la protection de la préservation de l'Arctique:

- a) Reconnaisant la partie de l'Arctique qui se situe au dessus des 155 000 km² des plaques continentales groenlandaises sous marines comme appartenant au Royaume du Danemark afin que celui-ci finance et assure l'extension des aires marines protégées;

18) S'engagent à soutenir financièrement dans la mesure de leurs capacités à l'aide des subventions ou de diminutions de taxes les entreprises faisant leur transition énergétique et écologique.